



DIALOGUE SOCIAL EN MODE « MUTE »

Webinaire high-speed proposé par la direction sur RIPEC/RIFSEEP/REPYRAMIDAGE

La ministre de l'ESR nous avait pourtant habitué.es aux passages en force des réformes dans des « délais contraints ». Mais, le record est battu par l'Ens ! En 35 minutes chrono devant l'écran de 54 **enseignant.es, chercheur.es et personnels réduits au silence car la visioconférence n'autorisait pas d'intervention (!)**, la direction a exposé la LPR, c'est-à-dire la loi de détricotage en règle du statut des chercheur.ses et du financement public de la recherche à l'université : titularisation dérogatoire des chaires juniors, régime indemnitaire RIPEC et RIFSEEP installant une concurrence féroce entre les chercheurs pour le premier et entre les agents (ITRF, AENES, bibliothèque, santé) pour le second, repyramidage, CDI de mission, etc.

Quelle curieuse conception du dialogue conduit l'ENS à couper les micros de ses webinaires ou à sélectionner les questions ?

De nombreuses questions ont donc été posées sur le *Chat*, mais elles n'ont pas reçu de réponse :

Concernant le RIPEC :

- Pourquoi le CT n'a pas été consulté (contrairement aux textes officiels) ?
Aucune réponse
- Comment les montants sont-ils fixés ?
Aucune réponse
- Combien et comment seront traités en interne les demandes et dossiers des collègues EC qui postuleront, notamment sur le volet C3 soumis à dossier (12 dotations sur 200 enseignants-chercheurs !!) ?
Aucune réponse

Concernant le RIFSEEP :

- Les directives du ministère suivantes ne sont pas retenues dans votre scénario : l'alignement des trois filières, la prise en compte des corps/grades à l'intérieur des groupes de fonction, augmentation prioritaire des catégories C et B, pourquoi ?
Aucune réponse

Face à un calendrier aberrant, face aux méthodes verticales de la gouvernance pour imposer la LPR sans concertation, nous appelons les collègues à faire parvenir toutes leurs interrogations à celles et ceux qui en ont la charge et à être très vigilant.es sur la manière dont les RIPEC/RIFSEEP seront appliqués sous la seule autorité locale de la présidence.